

 <p style="text-align: center;">INSTITUTS DE FORMATION Simone VEIL (IFSI - IFAS - Formation Continue)</p>	<p style="text-align: center;">LA COMPRESSION VEINEUSE Bloc 2- Compétence 4 – Module 4 N. CHOIN 01/2023</p>	<p>Système de classement : 12 ENR 05 Version N°1 Date de rédaction : 12/01/2023</p>
--	--	---

Cadre réglementaire

Article R4311-7 du Code de la Santé Publique - Modifié par **Décret n°2021-97 du 29 janvier 2021 - art. 1**

Disponible en ligne : https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000043085621/

« L'infirmier ou l'infirmière est habilité à pratiquer les actes suivants soit en application d'une prescription médicale ou de son renouvellement par un infirmier exerçant en pratique avancée dans les conditions prévues à l'article R. 4301-3 qui, sauf urgence, est écrite, qualitative et quantitative, datée et signée, soit en application d'un protocole écrit, qualitatif et quantitatif, préalablement établi, daté et signé par un médecin :

[...] **11° Pose de bandages de contention ; [...]** »

Le décret du 10 juin 2021 relatif à la formation des aides-soignants précise que :

« L'aide-soignant exerce sous la responsabilité de l'infirmier diplômé d'Etat dans le cadre de l'article R. 4311-4 du code de la santé publique. Ses activités se situent dans le cadre du rôle qui relève de l'initiative de l'infirmier diplômé d'Etat, défini par les articles **R. 4311-3 et R. 4311-5 du code de la santé publique**, relatifs aux actes professionnels et à l'exercice de la profession d'infirmier. »

Ce même décret donne la définition suivante du métier d'aide-soignant :

« En tant que professionnel de santé, l'aide-soignant est habilité à dispenser des soins de la vie quotidienne ou des soins aigus pour préserver et restaurer la continuité de la vie, le bien-être et l'autonomie de la personne dans le cadre du rôle propre de l'infirmier, en collaboration avec lui et dans le cadre d'une responsabilité partagée. [...]

Définitions des soins à réaliser par l'aide-soignant

Les soins ont pour but de répondre aux besoins fondamentaux de l'être humain. Dans le cadre de son exercice, l'aide-soignant concourt à deux types de soins, courants ou aigus :

1. Les soins courants dits «de la vie quotidienne »

L'aide-soignant réalise les soins sous le contrôle de l'infirmier. Les soins courants doivent permettre d'assurer la continuité de la vie dans une situation d'autonomie partielle et dans le cadre d'un état de santé stable, c'est-à-dire qui n'est pas sujet à des fluctuations, et constant, c'est-à-dire durable, qui ne varie ni ne s'interrompt. Pour qu'un soin soit qualifié de soins de la vie quotidienne, deux critères cumulatifs sont à respecter :

- les soins sont initialement réalisables par la personne elle-même ou un aidant ;
- les soins sont liés à un état de santé stabilisé ou à une pathologie chronique stabilisée.

2. Les soins aigus

L'aide-soignant collabore avec l'infirmier pour leur réalisation. Pour qu'un soin soit qualifié de soin aigu, trois critères cumulatifs sont à respecter :

- les soins sont réalisables exclusivement par un professionnel de santé ;
- les soins sont dispensés dans une unité à caractère sanitaire et dans le cadre d'une prise en soin par une équipe pluridisciplinaire ;
- les soins sont dispensés durant la phase aiguë d'un état de santé. »

 <p style="text-align: center;"> INSTITUTS DE FORMATION Simone VEIL (IFSI - IFAS - Formation Continue) </p>	<p style="text-align: center;"> LA COMPRESSION VEINEUSE Bloc 2- Compétence 4 – Module 4 N. CHOIN 01/2023 </p>	<p> Système de classement : 12 ENR 05 Version N°1 Date de rédaction : 12/01/2023 </p>
---	--	--

1. La compression veineuse

L'application d'une compression externe aux membres inférieurs vise à améliorer le retour veineux sanguin. Elle peut se faire soit par bas soit par bandes de compressions. Si les bas de contention sont disponibles en vente libre, les bandes de compression veineuse, quant à elles, ne sont délivrées que sur prescription médicale.

Les effets attendus par cette compression veineuse sont :

- L'évacuation du sang des veines superficielles vers les veines plus profondes (pression sur veines superficielles chassant le sang vers réseau veineux profond)
- L'accélération du flux sanguin notamment par renforcement de la pompe musculaire du mollet
- La réduction des œdèmes des membres inférieurs
- La diminution des douleurs associées aux symptômes fonctionnels (jambes lourdes)

Les indications sont diverses :

- Inactivité ou station debout ou assise prolongée
- Prévention de la thrombose veineuse
- Traitement de la thrombose veineuse
- Prévention de l'hypotension orthostatique
- Prévention et traitement de l'œdème des membres inférieurs
- Prévention de l'insuffisance veineuse fonctionnelle (suite à un traumatisme ou une intervention post op césarienne par exemple) ou chronique -chez les personnes qui ont un retour veineux difficile (âge, excès de poids, immobilité...)
- Prévention et traitement de l'ulcère veineux
-

La HAS a publié en décembre 2010 un document intitulé : « Bon usage des technologies médicales : La compression médicale dans les affections veineuses chroniques. » où sont présentées des recommandations d'indications, le type de dispositif ainsi que la compression préconisée. Ce document précise également les contre-indications à ce traitement :

https://www.has-sante.fr/upload/docs/application/pdf/2010-12/fiche_de_bon_usage_-_compression_medicale_dans_les_affections_veineuses_chroniques.pdf

Ce même document précise que les bandes de compression doivent être posées par un « personnel entraîné »



fiche_de_bon_usag
e_-_compression_mé

2. Les bandes de compressions veineuses

C'est un dispositif textile élastique, disponible uniquement sur prescription médicale et qui relève de la compétence infirmière. Il existe différents types de bandes :

- Bandes sèches inélastiques pu allongement court ou à allongement long
- Bandes adhérentes
- Bandes cohésives
- Bandes enduites de pâte à l'oxyde de zinc

 <p style="text-align: center;"> INSTITUTS DE FORMATION Simone VEIL (IFSI - IFAS - Formation Continue) </p>	<p style="text-align: center;"> LA COMPRESSION VEINEUSE Bloc 2- Compétence 4 – Module 4 N. CHOIN 01/2023 </p>	<p> Système de classement : 12 ENR 05 Version N°1 Date de rédaction : 12/01/2023 </p>
---	--	--

Les bandes adhésives et à l'oxyde de zinc nécessitent de préalablement protéger la peau avec une bande de gaze (risque allergique en cas de contact direct de la colle ou du produit avec la peau).

Le type de bande et la pression sont des indications précisées dans la prescription médicale. Le médecin précise également la hauteur de pose souhaitée (cheville, mollet, cuisse) et si le talon doit être incluse ou non. Ces indications sont indispensables au pharmacien pour délivrer le dispositif médical.

3. Les bas de contention :

L'AS peut poser des bas de contention. il existe 4 classes de bas, de la contention légère effet superficiel à la contention extra forte effet profond renforcé.

But :

- lutter contre insuffisance veineuse
- participer à la prévention non médicamenteuse des thromboses veineuses
- traiter les varices primitives ou varices de grossesse
- traiter les lymphoedèmes
- en prévention si voyage long en avion

Matériel :

Sha

Bas de contention adaptés a la morphologie du patient, a la pression demandée et sont personnel, ou chaussettes, collants

Technique :

- s'assurer d'avoir les bons bas et vérifier la durée de port
- expliquer au patient l'intérêt des bas, lui demander son aide si possible, informer le patient

Les bas doivent avoir plus de pression sur le pied et plus on remonte le long de la jambe moins il y a de pression

-enfiler les bas avant le 1^{er} levé le matin et après avoir lavé les jambes (vérifier l'état cutané, la peau doit être propre et bien séchée) si patient déjà levé le recoucher et lui surélever les jambes 15mn avant de mettre les bas

-comment faire ?

- Lavage simple des mains ou sha

 <p style="text-align: center;"> INSTITUTS DE FORMATION Simone VEIL (IFSI - IFAS - Formation Continue) </p>	<p style="text-align: center;"> LA COMPRESSION VEINEUSE Bloc 2- Compétence 4 – Module 4 N. CHOIN 01/2023 </p>	<p> Système de classement : 12 ENR 05 Version N°1 Date de rédaction : 12/01/2023 </p>
--	--	--

- Pour mettre le bas : passez la main dans le bas et en saisir le talon, retourner le bas jusqu'au talon, enfiler le bas jusqu'au talon, tirer le bas sur le mollet, remonter jusqu'au genou, la cuisse

-vérifier le bon positionnement du talon, éviter les plis car risque de lésions, vérifier que pas de gêne ou douleur, ne pas rabattre le haut du bas pour ne pas comprimer

-réinstaller le patient

-sha

- les retirer au coucher sauf autre avis médical, vérifier état cutané. Rougeur, œdème, douleur

Veiller au bon état des bas, lavage à environ 30° sécher à plat pour ne pas casser l'élasticité les changer tous les 6 mois

Conseils : ne pas croiser les jambes si assis au fauteuil pour favoriser retour veineux, faire des exercices de flexion extension des pieds, pédalage., la nuit surélever les jambes (coussin)

Transmissions : noter heure de pose des bas, signaler toute anomalie cutanée, réactions et observations du patient

Surveillance :

Bon positionnement de la compression médicale,

Absence de plis, état cutané, douleur, œdème...

-

[Bas de contention : comment les enfiler ? \(youtube.com\)](#)

[Thuasne - Pose bande Biflex - Thrombose veineuse profonde ou superficielle, ou œdème chronique \(youtube.com\)](#)

[La contention veineuse \(youtube.com\)](#)